

Leçon III : De Dieu

1) Eth I Définition 1

« Par cause de soi, j'entends ce dont l'essence enveloppe l'existence, autrement dit ce dont la nature ne peut être conçue qu'existante. »

2) Démonstration a priori de l'existence de Dieu

PROPOSITION VII

À la nature de la substance, il appartient d'exister.

DÉMONSTRATION

Une substance ne peut être produite par autre chose (selon le corollaire de la proposition précédente) ; elle sera donc cause de soi, c'est à-dire (selon la définition 1) que son essence enveloppe nécessairement l'existence, autrement dit il appartient à sa nature d'exister. C.Q.F.D.

3) Première démonstration a posteriori (Eth I, prop XI)

AUTRE DÉMONSTRATION

À toute chose doit être assignée une cause ou raison, pourquoi elle existe aussi bien que pourquoi elle n'existe pas. Par exemple, si un triangle existe, une raison ou cause doit être donnée pourquoi il existe ; que s'il n'existe pas, une raison ou cause doit encore être donnée, laquelle empêche qu'il n'existe, autrement dit qui lui enlève l'existence. En outre, cette raison ou cause doit être contenue ou dans la nature de la chose, ou en dehors d'elle. Par exemple, la raison pour quoi un cercle carré n'existe pas, sa nature même l'indique, puis qu'elle enveloppe une contradiction. Pourquoi, au contraire, la substance existe, cela suit encore de sa seule nature, laquelle aussi bien enveloppe l'existence (voir la proposition 7). Mais la raison pourquoi un cercle ou un triangle existe, ou pourquoi il n'existe pas, ne suit pas de leur nature, mais de l'ordre de la Nature corporelle tout entière ; car il doit suivre de cet ordre ou bien que le triangle existe déjà nécessairement, ou bien qu'il est impossible qu'il existe déjà. Et ces choses sont évidentes par elles-mêmes. D'où il suit qu'une chose existe nécessairement, dont nulle raison ni cause n'est donnée qui empêche qu'elle n'existe. Si donc nulle raison ni cause ne peut être donnée qui empêche que Dieu n'existe, ou qui lui enlève l'existence, il faut conclure pleinement qu'il existe nécessairement. Or, si une telle raison ou cause était donnée, elle devrait être donnée ou dans la nature même de Dieu, ou en dehors d'elle, c'est-à-dire dans une autre substance de nature autre. Car si elle était de même nature, on accorderait par là même que Dieu est donné. D'autre part, une substance qui serait d'une autre nature ne pourrait avoir rien de commun avec Dieu (selon la proposition 2), et par conséquent ne pourrait ni poser son existence ni l'enlever. Puisque donc la raison ou cause qui enlèverait l'existence divine ne peut être donnée en dehors de la nature divine, elle devra nécessairement, si vraiment il n'existe pas, être donnée dans sa nature même, laquelle en conséquence envelopperait une contradiction. Or il est absurde d'affirmer cela de l'Être absolument infini et souverainement parfait ; donc ni en Dieu ni hors de Dieu aucune cause ou raison n'est donnée qui lui enlève l'existence, et par conséquent Dieu existe nécessairement. C.Q.F.D.

4) Deuxième démonstration a posteriori (par la perfection) (Eth I, prop XI, scolie)

Les choses, en effet, qui proviennent de causes extérieures, qu'elles consistent en un grand nombre ou en un petit nombre de parties, tout ce qu'elles possèdent de perfection, autrement dit de réalité, est dû à la vertu de la cause extérieure, et par conséquent leur existence provient de la seule perfection de la cause extérieure, et non de la leur. Au contraire, tout ce qu'une substance possède de perfection n'est dû à aucune cause extérieure ; c'est pourquoi de sa seule nature doit suivre également son existence, qui aussi bien n'est rien d'autre que son essence. La perfection donc n'enlève pas l'existence d'une chose, mais au contraire la pose ; c'est l'imperfection au contraire qui l'enlève ; et par conséquent, nous ne pouvons être plus certains de l'existence d'aucune chose que de l'existence de l'Être absolument infini ou parfait, c'est-à-dire de Dieu. Car, puisque son essence exclut toute imperfection et enveloppe la perfection absolue, par là même elle enlève toute raison de douter de son existence et en donne la certitude souveraine, ce que je crois de voir être clair à qui fait preuve d'un peu d'attention.

5) Causalité immanente (Eth. I, prop. XVIII)

PROPOSITION XVIII

Dieu est cause immanente, mais non transitive, de toutes choses.

DÉMONSTRATION

Toutes les choses qui sont, sont en Dieu et doivent être conçues par Dieu (selon la proposition 15) ; et par conséquent (selon le corollaire 1 de la proposition 16), Dieu est cause des choses qui sont en lui ; ce qui est le premier point. D'autre part, en dehors de Dieu, ne peut être née aucune substance (selon la proposition 14), c'est-à-dire (selon la définition 3) aucune chose qui, en dehors de Dieu, soit en soi ; ce qui était le second point. Donc Dieu est cause immanente, mais non transitive, de toutes choses. C.Q.F.D.

6) Eth I., Définition III

Par substance, j'entends ce qui est en soi et est conçu par soi, c'est-à-dire dont le concept n'a pas besoin du concept d'une autre chose pour être formé.

7) Court Traité, second dialogue, § 12

Par exemple, je veux avoir de la lumière dans une pièce (...) j'ouvre une fenêtre ; mais cette ouverture par elle-même ne produit pas de lumière, elle permet à la lumière de pénétrer dans la chambre. (...) pour produire en nous une idée de Dieu, il n'est besoin d'aucune chose particulière possédant ce qui est produit en nous ; il faut seulement qu'il y ait dans la nature un corps tel, que par son idée Dieu soit manifeste immédiatement. Ce que tu pouvais déduire de mes paroles, quand je disais que Dieu seul est connu par lui-même et non par quelque autre cause. »